

FICHE DE POSTE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Intitulé du poste : Enseignant contractuel (F/H) - Remplacement

Champ disciplinaire : **TPCAU**

Catégorie statutaire : **A**

Poste ouvert aux : **Contractuels uniquement**

Nature du contrat : **Contrat à durée déterminée**

Durée du contrat : 1 semestre du 1^{er} février au 17 juillet 2026

Cycle de travail : **Temps partiel**

Nombre d'heures : **96h équivalent TD**

Date souhaitée pour la prise de poste : 01/02/2026

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur et recherche

Emploi(s) Type : Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais – PSL (ENSAPM)

14 rue Bonaparte

75006 Paris

Descriptif du poste :

Dans le cadre du remplacement d'une enseignante sur une partie du semestre, l'ENSA Paris-Malaquais – PSL recrute un enseignant contractuel ayant une compétence dans le champ disciplinaire Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine (TPCAU).

Le 2nd semestre 2025-2026 se déroulera du 1^{er} février au 17 juillet 2026

L'enseignant assurera les **missions pédagogiques** suivantes :

- **Cycle Master – studio de Projet P8 « Navigoland »**

En l'absence de l'enseignante titulaire du studio de projet Navigoland, l'enseignant remplaçant assurera la reprise du studio sur les deux tiers du semestre. Le studio s'adresse aux étudiants de première année de master. L'enseignant titulaire coordonne cet enseignement depuis 2 années. Il se tiendra en 2026 pour la 3^{ème} année consécutive. L'enseignant remplaçant s'appropriera les thématiques et les méthodologies mises en place par l'enseignante titulaire et encadrera les étudiants dans les premières phases du studio du mois de mars à mai. Il assurera la passation au retour de l'enseignante titulaire et assistera au jury final à la fin du mois de juin.

Le candidat peut se référer à la fiche d'enseignement du studio pour élaborer sa proposition en maintenant l'esprit général du studio.

Le studio Navigoland enquête, par le projet, sur des communes en limite de divisions administratives territoriales et en bout de réseaux de transport. Il questionne l'effet des politiques de mobilité ferroviaire sur les modes de vie, et donc sur l'aménagement. Il se situe en périphérie d'Ile de France et au seuil des régions voisines, au-delà mais dans la sphère d'influence du Grand Paris. Il encourage l'élaboration d'interventions au plus près d'une enquête de terrain (sites faciles d'accès depuis Paris mais néanmoins en marge).

Le studio proposé pour l'année 2025-2026 est la continuation et l'approfondissement de Navigoland I et Navigoland II, avec, pour cette troisième édition, une focalisation sur une seule ou maximum deux des paires de communes de part et d'autre de la limite tarifaire du pass Navigo. Ainsi, d'édition en édition, s'affine un regard de plus en plus ancré sur les problématiques relevées lors du tour d'horizon de la première édition.

L'enseignant remplaçant sera libre, en concertation avec l'enseignante titulaire, de choisir l'une ou deux des communes du corpus des deux premières éditions ou de choisir une paire de commune de part et d'autre de la limite francilienne, et reliée par une ligne de train, sur laquelle il ou elle aurait des compétences préalables. Il privilégiera un cheminement vers les propositions d'intervention (le projet) par des méthodes d'arpentage et la construction d'une problématique à partir d'indices relevés *in situ* et enquêtés. Il encouragera le contact avec les acteurs du territoire choisi. Il sera apte à accompagner des propositions de projet multi-scalaires, selon l'adage que le détail architectural peut être l'expression de mécanismes territoriaux...

Le studio a pour ambition d'adresser, par le projet, les problématiques suivantes :

- Limites de réseau
- Limites territoriales
- Continuités géographiques vs discontinuités des services et administrations
- Frange francilienne : Être en marge des logiques métropolitaines ; être en marge des logiques régionales
- Considérer la marge, la discontinuité comme condition particulière, et non pas comme dysfonctionnement
- Equité territoriale
- Centre/périphérie
- Pôles majeurs, pôles secondaires
- Conflits ou rencontres d'intérêts entre infrastructures/acteurs supra-régionaux et niveau communal
- Implications des questions de mobilités pour les territoires considérés
- L'effet du ferroviaire dans des territoires périphériques

Le studio vise à apporter les compétences suivantes aux étudiants :

- construire une problématique de projet à partir de l'observation et de l'enquête territoriale
- expérimenter des contre-cartographies du territoire pour décentrer
- comprendre le lien entre catégories statistiques (par exemple « bassin de vie », « aire d'attraction », « commune à habitat dispersé ») et politiques d'aménagement, et élaborer d'autres catégories
- mettre en projet la complexité des jeux d'acteurs territoriaux
- faire de la dimension documentaire un levier de projet
- projeter à partir d'observations et d'expérience du terrain (entretiens, relevés, arpentes, perceptions spatiales et d'ambiances, ...)
- projeter en territoire marginal, liminal en prenant conscience des effets sur l'aménagement, l'urbanisme, l'architecture, de superpositions et parfois de conflits de gouvernance
- soigner la qualité de la résolution architecturale, spatiale (urbaine, paysagère, territoriale) et narrative des questions ou de la situation traitée, à diverses échelles
- rechercher des modes de représentation spécifiques au sujet et aux échelles traités.

Une présence régulière sur le terrain est centrale à l'approche du studio. En début de semestre une semaine d'excursions intensifiées, avec éventuellement une nuitée sur place, est souhaitée.

Description du profil recherché :

Brève description du profil :

- Diplôme d'architecte DPLG / ADE-HMONP ou équivalent requis
- Architecte praticien engagé dans la pratique de l'architecture (maîtrise d'œuvre)
- Expérience souhaitée de maîtrise d'œuvre publique et d'études pour des acteurs publics territoriaux
- Expérience avérée d'enseignement du projet à l'échelle territoriale et architecturale

Compétences techniques et savoir-faire :

- Expérience pédagogique dans l'enseignement du projet en école d'architecture ;
- Publication de recherches appliquées

Savoir-faire :

- Expérience d'enseignement

Langues :

La possibilité d'enseigner en anglais serait un plus.

Présentation synthétique de l'employeur :

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais - PSL est implantée sur le site historique de l'enseignement de l'architecture en France. L'ENSA Paris-Malaquais – PSL est partenaire de l'université PSL (Paris Sciences et Lettres).

Descriptif de l'employeur :

L'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais – PSL (ENSA Paris-Malaquais) est implantée sur le site historique de l'enseignement de l'architecture en France. Créée dans sa forme actuelle par décret en 2001, elle appartient au réseau des 20 écoles d'architecture sous double tutelle du ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'école a pour objectif de former ses 1000 étudiants à l'ensemble des métiers de l'architecture, en accordant une place centrale à la recherche grâce à ses 3 laboratoires.

Membre de l'Université PSL, l'une des premières universités françaises dans les classements internationaux, Malaquais offre à ses étudiants des doubles cursus en partenariat avec des établissements prestigieux. Située au cœur de Paris, elle est liée par des conventions à la plupart des grandes institutions culturelles parisiennes. Elle est également très ouverte sur le monde, avec plus de 50 accords conclus avec des écoles étrangères.

Descriptif du service :

L'ENSA Paris-Malaquais – PSL emploie 85 enseignants permanents (et plus de 200 intervenants extérieurs) et 46 agents administratifs. Le budget annuel de l'établissement s'élève à environ 4 M€, hors masse salariale prise en charge par le ministère.

L'administration de l'établissement est organisée en onze services : la direction, le service des études, le service des relations internationales, le service de la recherche, la bibliothèque, le service des ressources humaines, le service des affaires financières et des achats, le service de la communication, le service informatique, le service de la sécurité, de la logistique et des bâtiments, l'agence comptable.

L'école porte également une forte politique de recherche en architecture en s'appuyant sur ses trois laboratoires qui regroupent une centaine de chercheurs : les laboratoires Architecture, Culture, Société (ACS), Infrastructure, Architecture, Territoire (IAT) et Géométrie Structure Architecture (GSA).

ENVOI DES CANDIDATURES :

Dépôt des candidatures uniquement par mail : recrutements@paris-malaquais.archi.fr

EN PRECISANT DANS L'OBJET DU MAIL : POSTE CONTRAT TPCAU P2-96h / 2026

La date limite de réception des candidatures est fixée au **lundi 12 janvier 2026 – 12h00** (délai de rigueur).

Dates prévisionnelles des entretiens : 14, 15 ou 16 janvier 2026.

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants dans 2 fichiers séparés :

Un fichier PDF avec :

- une note pédagogique limitée à deux pages mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées et présentant l'intérêt du candidat pour les questions pédagogiques ;
- un CV limité à trois pages faisant ressortir les expériences professionnelles et références (diplômes, enseignement, publications, recherches) ;
- un dossier limité à 10 pages faisant ressortir les expériences d'enseignement et/ou de publications et les expériences de recherche.

Un autre fichier PDF avec :

- la copie de la carte d'identité ;
- la copie des diplômes ou titres (décret n°93-368 du 12 mars 1993) (*les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté*) ;
- les documents nécessaires permettant de justifier au 1er janvier de l'année du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA **autre qu'une activité d'enseignement** d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années **OU** copies des diplômes suivants : doctorat ou HDR ;
- les documents nécessaires permettant de vérifier que **l'activité principale (hors enseignement)** est réelle et rémunératrice et permet de disposer de moyens d'existence (*bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable, ...*).

Date de mise à jour de la fiche de poste : 2025